# COVID 19 : Les prescriptions de traitements de substitution (TSO) sont facilitées

**Le gouvernement a procédé à des ajustements réglementaires qui assouplissent la délivrance des médicaments de substitution et la porte s'ouvre sur des possibilités de primo prescriptions de**

**médicaments de substitution en urgence, ce qui revient à blasphémer contre la sainte bonne pratique médicale.**

Pour les usagers en traitement de substitution aux opiacés (TSO), le confinement imposé par le COVID 19 est inquiétant. Inquiétant parce qu'une épidémie ne développe pas nécessairement l'esprit de tolérance et de solidarité et que l'expérience nous a montré que même en période normale, prescription et délivrance d'opiacés se heurtent à des préjugés et des comportements discriminants. La fermeture prévisible de certains centres, l'indisponibilité de prescripteurs malades ou contraints à l'immobilité, la diminution de l'offre globale de services des pharmacies d'officine, autant de facteurs qui ne peuvent que s'aggraver avec le temps, autant de situations qui conduisent à anticiper et à prévoir, un vocabulaire pas toujours familier du monde de l'usage des drogues. La pensée dominante c'est évidemment, la terrifiante pénurie, le cauchemard de tous les usagers de TSO. L'épuisement des stocks du à une trop forte demande ou à des difficultés d'approvisionnement, signifie une seule chose, redoutée entre toutes, LE MANQUE. Jusqu'à présent les contacts d'ASUD, aussi bien les laboratoires pharmaceutiques qui produisent les molécules que les médecins libéraux ou du médico-social (CSAPA), nous ont rassuré. Ils ne sont pas inquiets sur le court terme. Pour autant nous conseillons à tous les usagers de TSO de ne pas rajouter à la peur de la maladie, la peur du manque, une angoisse familière qui dans notre échelle de Richter de dépendants culmine tout en haut, et pour cela lisez cette article jusqu'au bout et posez si besoin des questions en commentaires. Car nous aussi , on connait ça, la peur de manquer.

Dans un premier temps nous avons rappelé sur notre page FB toutes les méthodes plus ou moins réglementaires qui permettent de faire des stocks, toujours utiles en cas de pénurie. **Mais heureusement, depuis le 20 mars 2020, le gouvernemen**t **a publié un arrêté qui facilite considérablement les modalités d'obtention** du précieux médicament dit de substitution. Voici reproduit l'extrait de l '**Arrêté du 19 mars 2020 complétant l'arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures**

**relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19** publié au Journal Officiel

> *III. — Eu égard à la situation sanitaire et par dérogation à l'article R. 5132-22, dans le cas d'un traitement de substitution aux opiacés d'au moins trois mois à base de méthadone sous forme de gélules, de méthadone sous forme de sirop ou de buprénorphine comprimés, lorsque la durée de validité de la dernière ordonnance est expirée et afin d'éviter toute interruption de traitement préjudiciable à la santé du patient, les pharmacies d'officine dont l'officine est mentionnée sur la prescription peuvent, après accord du prescripteur, dispenser, dans le cadre de la posologie et des modalités de fractionnement initialement définies par le prescripteur, un nombre de boîtes par ligne d'ordonnance garantissant la poursuite du traitement.*
> *« La délivrance peut être assurée pour une période ne pouvant excéder 28 jours, y compris pour la méthadone sous forme de sirop. Elle est renouvelable jusqu'au 31 mai 2020.*
> *« Le pharmacien appose sur l'ordonnance le timbre de l'officine et la date de délivrance ainsi que le nombre de boîtes dispensées.*
> *« Les médicaments délivrés en application des dispositions du présent III sont pris en charge par les organismes d'assurance maladie, dans les conditions du droit commun, sous réserve que ces médicaments soient inscrits sur la liste des spécialités remboursables prévue au premier et au deuxième alinéas de l'article L. 162-17 du code de la sécurité sociale. »*

A bon entendeur donc, mais rappelons que malgré nos continuels appels aux autorités sanitaires , le fait que la plupart des pharmacies refusent de délivrer les médicaments de substitution fragilisent considérablement ces dispositions. Pire, malgré nos protestations, une réglementation idiote oblige les prescripteurs à inscrire le nom et l'adresse du pharmacien sur l'ordonnance, bloquant ainsi toute possibilité de switcher sur une autre officine en cas de refus ou de pénurie. A titre individuel, la sage précaution c'est le stock. Néanmoins soyons attentifs au fait que si tous les usagers se mettent ensemble, au même moment à commander

un volume de médicaments supérieur à ce que les laboratoires sont en mesure de produire, la situation pourrait devenir critique. Encore une fois ce n'est pas encore le cas. C'est pourquoi notre conseil est de ne pas accumuler de réserves inutiles, mais de prévoir suffisamment à l'avance le moment du renouvellement en tenant compte des dispositions qui évitent de repasser chez le médecin. Aucune disette ne se profile à l'heure actuelle et nous comprenons très bien que l'ambiance générale de sinistrose n'incline pas à réduire sa consommation en ce moment. Autre conseil, n'hésitez pas à demander à votre pharmacien de la Naloxone , disponible aujourd'hui d'hui en kit , et informer vos proches sur l'existence de cette antidote de la surdose , pour le risque d'overdose inhérent aux dépassements de posologie.

## Rappel de réglementation

### 1-Chevauchement

Si pour une raison ou une autre vous avez besoin de faire renouveler votre prescription avant son terme normal, vous pouvez retourner à votre centre ou chez votre médecin pour lui demander une nouvelle prescription avec un CHEVAUCHEMENT , c'est à dire comportant la mention sur l 'ordo en toute lettre » *chevauchement du … au …* » avec le nombre de jours qui vous sépare théoriquement de votre renouvellement normal.

### 2- Doublement de posologie

Si le Coronavirus vous vrille le cerveau et que vous sentez la nécessité d'augmenter votre consommation quotidienne de MSO , vous avez parfaitement le droit de demander une augmentation voire un doublement de votre posologie à votre médecin , ce qui vous permettra peut-être de mieux traverser ce moment difficile. Dans ce cas de figure, vous serez contraints de repasser chez votre prescripteur. Attention quand on dépasse les doses prescrites, ne pas oublier la naloxone avec un mode d'emploi pour vos proches.

## 3- Primo prescription

Les recommandations de bonnes pratiques médicales vouent aux gémonies la prescription en urgence de médicament de substitution, toutefois à période exceptionnelle, remède exceptionnel. Si vous êtes un usager de TSO qui se ravitaille habituellement au marché noir, si vous êtes accros à l'héroïne ou à un autre opiacé, vous êtes tous en danger de manque. Au regard de cette perspective nous vous conseillons de vous présenter dans l'un des centres listés ci-dessous en vue d'une prise en charge immédiate. Nous attendons des autorités sanitaires qu'elles encouragent les professionnels à élargir cette possibilité dans toute la France. Ce drame collectif que nous vivons peut être l'occasion de mettre en exergue toutes les potentialités du système français de prescription de TSO, l'un , si ce n'est le plus libéral du monde. Cocorico.

P**RIMO PRESCRIPTION: pensez à contacter les structures avant de vous déplacer**.

**Région parisienne :** La primo prescription de méthadone et de sulfate de morphine est possible dans les établissements suivants :

- Charonne : 9 quai d'Austerlitz 75013 lundi au vendredi de 10h00 à 13h00 et de 14h00 à 16h00
- Gaia CSAPA rue de la pierre levée Paris du Lundi au vendredi 10h15/13h- 14h15/18h sauf mercredi 14h15 à 18h.
- Csapa EGO Lundi: 9h30-17h, mardi: 13h-17h30, mercredi: 10h-17h, jeudi: 9h30-18h30, vendredi: 9h30-17h (horaires à confirmer)

**En région :**

Csapa Clemence Isaure : 2 bis rue clémence isaure Toulouse du lundi au vendredi 9h30 à 17h.

Nous essayerons d'actualiser la liste suite aux informations qui nous serons transmises.